MAIRIE DE LANGON (35660)

Envoyé en préfecture le 02/04/2026
Reçu en préfecture le 02/04/2026
Publié le
ID : 035-213501455-20260312-2026_024-DE

Délibération N°2026-024

AFFICHE LE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 12 MARS 2026

L'an Deux Mille Vingt-Six, le douze Mars, à dix-neuf heures trente,

Le Conseil Municipal de la Commune de **LANGON**, dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean Yves COLLEAUX, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : **le 06 Mars 2026.**

Nombre de membres du conseil	
En exercice	15
Présents	14
Votants	14
Vote	
Pour	14
Contre	0
Abstentions	0

Présents : Mr Jean Yves COLLEAUX, Mr Julien COLIN, Mr Christian COUPARD, Mme Véronique DROUET, Mme Agnès ELINE, Mr Philippe GERARD, Mme Andrée LE ROUX, Mr Jean Marie MEILLERAY, Mme Hélène RIO, Mr Olivier RONDEAU, Mme Maryvonne GAUVIN, Mr Bertrand ROUINSARD, Mr Gilles COUANAULT, Mme Anne-Sophie MOREL.

Absents non excusés : Mme Marie DONAGHY.
Absents excusés :

Secrétaire de Séance : Mr Christian COUPARD

2026-024- Contribution financière versée à l'école St Gabriel de Sainte Anne sur Vilaine

Dans le cadre de la convention passée entre l'OGEC de l'école St Gabriel de Sainte Anne sur Vilaine et la commune de Langon, il y a lieu de fixer le montant de la contribution financière pour 2026, basée sur la liste des élèves établie au 01/09/2025.

A la rentrée de 2025, 14 élèves habitant Langon était scolarisés à l'école privée st Gabriel dont 7 en maternelle et 7 en élémentaire.

La convention stipule « il appartiendra à la commune de Langon de fixer le coût de sa contribution chaque année ».

Mr COUPARD précise que la contribution de la commune de Sainte Anne sur Vilaine est basée sur le coût départemental qui est de 493€ pour un élève élémentaire et de 1554€ pour un élève de maternelle.

Envoyé en préfecture le 02/04/2026
Reçu en préfecture le 02/04/2026
Publié le
ID : 035-213501455-20260312-2026_024-DE

Il propose au Conseil de prendre comme référence le coût départemental pour fixer la contribution à verser à l'école privée St Gabriel pour l'année 2026 comme suit :

Participation versée à l'école St Gabriel de Ste Anne sur Vilaine Année 2026				
Commune	**Nbre élèv.**	**Maternelle**	**Primaire**	**Total**
Ecole privée St Gabriel	14,0	10 878,00 €	3 451,00 €	**14 329,00 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de verser à l'OGEC St Gabriel de Sainte Anne sur Vilaine la contribution annuelle de 14 329 €,

- d'autoriser Monsieur le Maire à procéder au versement de cette contribution.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Jean Yves COLLEAUX

MAIRIE DE LANGON
ILLE-ET-VILAINE 35660